

AVIS DE VACANCE DE LA FONCTION DE DIRECTEUR.TRICE DE L'IUT DE SAINT-NAZAIRE

VU le Code de l'éducation, notamment son article L713-9 ;

VU le décret n°2021-1290 du 1^{er} octobre 2021 portant création de Nantes Université et approbation de ses statuts ;

VU la délibération n° 20211216-02 du 16 décembre 2021 portant élection de Mme Carine BERNAULT en tant que Présidente de Nantes Université ;

VU le procès-verbal de l'élection du Directeur.trice de l'IUT de Saint-Nazaire en date du 13 décembre 2021 ;

VU la délibération n°CPST_251010-03 en date du 10 octobre 2025 portant approbation des statuts de l'IUT de Saint-Nazaire ;

VU l'arrêté n°DAJ-2025.03.26.03 en date du 4 avril 2025 portant délégation de signature reçue par M. Antony FEDELE-BENOIT, Directeur de l'IUT de Saint-Nazaire ;

La fonction de Directeur.trice de l'Institut Universitaire de Technologie de Saint-Nazaire sera vacante à compter du 3 janvier 2027.

Conformément aux termes de l'article L713-9 du Code de l'éducation, le Directeur est choisi dans l'une des catégories de personnels qui ont vocation à enseigner dans l'Institut, sans condition de nationalité. Le Directeur est élu par le Conseil. Son mandat est de 5 ans renouvelable une fois.

Les lettres de candidature accompagnées d'un curriculum vitae et d'un programme d'actions doivent être formulées par écrit, et déposées ou réceptionnées par voie postale, par lettre recommandée avec accusé de réception ; elles doivent également être transmises par mail avec accusé de réception.

Elles seront adressées à :

Monsieur Antony FEDELE-BENOIT, Directeur de l'IUT de Saint-Nazaire
58 rue Michel Ange
CS 70420
44605 Saint-Nazaire Cedex.

antony.fedele-benoit@univ-nantes.fr

Elles devront être réceptionnées **le lundi 9 novembre 2026 à 12h00, au plus tard** (le cachet de La Poste faisant foi). Les candidatures feront l'objet d'un accusé de réception.

Le Conseil de l'Institut Universitaire de Technologie de Saint-Nazaire se réunira pour procéder à l'élection du Directeur ou de la Directrice de l'IUT, **le lundi 7 décembre 2026 à 18 heures**.

Calendrier :

Diffusion de l'appel à candidature	Lundi 14 septembre 2026
Date limite de dépôt des candidatures	Lundi 9 novembre 2026 (à 12h00)
Election par le Conseil de l'Institut	Lundi 7 décembre 2026

Renseignements :

M. Antony FEDELE-BENOIT, Directeur de l'IUT de Saint-Nazaire

Tél. : 02 40 17 81 00

Mail : antony.fedele-benoit@univ-nantes.fr

Conformément aux statuts de l'IUT, en cas d'empêchement du Directeur à remplir ses fonctions, l'intérim est assuré par le Directeur adjoint.

Diffusion :

- Mme La Présidente de Nantes Université
- M. Le Recteur de la région académique Pays de la Loire, Recteur de l'académie de Nantes et Chancelier des universités
- Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Espace
- Ministère de l'Education Nationale
- Membres du Conseil de l'Institut Universitaire de Technologie de Saint-Nazaire
- Personnels de l'IUT
- Assemblée des Directeurs d'IUT
- Plateforme GALAXIE

Fait à Saint-Nazaire, le 9 septembre 2026

Pour le Directeur de l'IUT de Saint-Nazaire
et par délégation,

Le Directeur adjoint de l'IUT de Saint-Nazaire

Le Directeur Adjoint
de l'I.U.T. de St-Nazaire
Ali-Nordine LEKLOU

M. Ali-Nordine LEKLOU